



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil.

N° de tiré à part : 14-HQU-127

Déposé le : 04.03.14

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent qu'une seule et unique question, de manière succincte, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Fermeture de la caserne de Moudon

Texte déposé

Le Conseil d'Etat a clairement répondu à la consultation du DDPS qu'il ne fallait pas fermer la caserne de Moudon. Avant la décision définitive, le Conseil d'Etat demandait la possibilité d'expliquer les divers enjeux liés à une éventuelle fermeture. Or nous entendons de plus en plus de voix « généralement bien informées » affirmer que la caserne de Valacret n'a plus d'avenir militaire. Et le programme annoncé par l'ODM fait craindre le pire, Mais peut-être que le contact avec le chef de l'armée de mardi 4 mars a permis de convaincre et fait renaître l'espoir.

Question

Suite à ce contact, quels sont les actions et arguments que le Gouvernement vaudois peut ou doit encore respectivement entreprendre et avancer pour empêcher la fermeture de la place d'armes de Moudon ?

Nom et prénom de l'auteur :

Perrin Jacques

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch